

**Luminaires****Partie 2-3 : Règles particulières****Luminaires d'éclairage public**

E : Luminaires

Part 2-3 : Particular requirements - Luminaires for road and street lighting

D : Leuchten

Teil 2-3 : Besondere Anforderungen - Leuchten für Straßen- und Wegebeleuchtung

---

**Norme française homologuée**

par décision du Directeur Général d'afnor le 5 mai 2003, pour prendre effet à compter du 5 juin 2003.

Remplace la norme homologuée NF EN 60598-2-3, C 71-003 de janvier 1995, ses amendements A1 de juillet 1999 et A2 de juillet 2001.

---

**Correspondance**

La norme européenne EN 60598-2-3:2003 a le statut d'une norme française. Elle reproduit intégralement la publication CEI 60598-2-3:2002.

---

**Analyse**

Le présent document spécifie les prescriptions applicables :

- aux luminaires pour les routes, les rues et les autres applications d'éclairage public à l'extérieur ;
- à l'éclairage des tunnels ;
- aux luminaires intégrés dans des candélabres d'une hauteur totale minimale au-dessus du sol de 2,5 m,

à utiliser avec des sources lumineuses électriques dont la tension d'alimentation ne dépasse pas 1 000 V.

Le présent document entre dans le champ d'application de la Directive Basse Tension n° 73/23/CEE du 19/02/73 modifiée par 93/68/CEE du 22/07/93.

dow : 2010-02-01

**Descripteurs**

matériel d'éclairage, luminaire, éclairage des voies publiques, marquage, spécification particulière, caractéristique de construction, câblage, protection contre les chocs électriques, essai d'endurance électrique, essai d'échauffement, mise à la terre électrique.

---

**Modifications**

Par rapport au document remplacé, publication d'une nouvelle édition de la NF EN 60598-2-3.

---

**Corrections**

## AVANT-PROPOS NATIONAL

*Ce document constitue la version française complète de la norme européenne EN 60598-2-3:2003, y compris le corrigendum d'août 2005, en reprenant le texte de la publication CEI 60598-2-3:2002.*

*Les modifications du CENELEC (dans le présent document, l'annexe ZA uniquement) sont signalées par un trait vertical dans la marge gauche du texte.*

*Après consultation de son Conseil d'Administration et enquête probatoire, l'Union technique de l'Électricité et de la Communication a voté favorablement au CENELEC sur le projet de EN 60598-2-3, le 9 octobre 2002.*

### Correspondance entre les documents internationaux cités en référence et les documents CENELEC et/ou français à appliquer

Document international cité en référence	Document correspondant			
	CENELEC (EN ou HD)		français (NF ou UTE)	
CEI 60634-7-714 (mod) 1996	HD 384.7.714 S1	2000	-	-
CEI 60068-2-75 1997	EN 60068-2-75	1997	NF EN 60068-2-75 (Indice C 20-775)	1998

*Note : Les documents de la classe C sont en vente à l'Union technique de l'Électricité et de la Communication - BP 23 - 92262 Fontenay-aux-Roses cedex - Tél. : 01 40 93 62 00 ainsi qu'au service diffusion de l'Association française de normalisation - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex - Tél. : 01 41 62 80 00.  
Les documents CEI sont en vente à l'UTE.*

NORME EUROPÉENNE

**EN 60598-2-3**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Février 2003

ICS 29.140.40; 93.080.30

Remplace EN 60598-2-3:1994 + A1:1997 + A2:2001  
Comprend le corrigendum d'août 2005

Version française

**Luminaire**  
**Partie 2-3: Règles particulières -**  
**Luminaire d'éclairage public**  
(CEI 60598-2-3:2002)

Leuchten  
Teil 2-3: Besondere Anforderungen -  
Leuchten für Straßen- und  
Wegebeleuchtung  
(IEC 60598-2-3:2002)

Luminaire  
Part 2-3: Particular requirements -  
Luminaire for road and street lighting  
(IEC 60598-2-3:2002)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CENELEC le 2003-02-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.

**CENELEC**

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

**Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles**